

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2009

---

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° I - 658

présenté par  
M. Carrez

-----  
à l'amendement n° 45 de la commission des finances  
-----

à l'ARTICLE 2

À l'alinéa 1033, substituer à la référence :

« L. 5842-9-8 »,

la référence :

« L. 5842-29 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.